

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) Nº de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 539 388

(21) Nº d'enregistrement national : **84 00584**

(51) Int Cl³ : B 65 D 5/66.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 16 janvier 1984.

(71) Demandeur(s) : UNILEVER N.V. — NL.

(30) Priorité DE, 18 janvier 1983, n° G 83 01 094.7.

(72) Inventeur(s) : Wolfgang Murlowski.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 29 du 20 juillet 1984.

(73) Titulaire(s) :

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

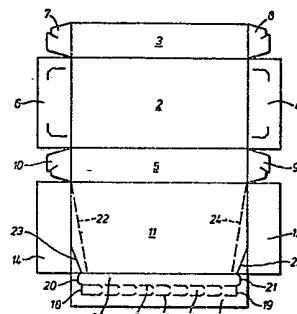
(74) Mandataire(s) : Regimbeau, Corre, Martin, Schrimpf,
Warcoin, Ahner.

(54) Boîte pliante.

(57) L'invention concerne une boîte pliante.

Dans cette boîte pliante qui comporte un fond 2, des parois latérales 3-6 et un couvercle 11 articulé sur une paroi latérale et muni de rabats 13, 14, 15 et dans lequel le couvercle comporte deux bandes de déchirage 22, 23; 24, 25 permettant son ouverture, le rabat 13 situé sur l'avant de la boîte et recouvrant au moins une partie 3 de cette dernière est muni d'une bande arrachable 15 distante et parallèle à la ligne arrière de pliage de la boîte et aux extrémités de laquelle aboutissent les lignes de déchirage du couvercle.

Application notamment aux boîtes pliantes en carton.



A3

FR 2 539 388

L'invention concerne une boîte pliante constituée par du carton ou un matériau analogue et comportant une section de fond, quatre parois latérales articulées sur la section de fond et reliées entre elles, ainsi qu'un couvercle qui est articulé sur la paroi latérale arrière et comporte, sur ses trois bords libres, des rabats respectifs qui recouvrent au moins partiellement les parois latérales respectivement voisines, le couvercle étant équipé, sur ses deux côtés, de deux lignes de déchirage permettant l'ouverture de la boîte pliante et qui sont réalisées sous la forme de découpes qui partent de la ligne de pliage du couvercle, s'étendent à partir de deux surfaces et pénètrent jusqu'à environ la moitié de l'épaisseur de la couche de carton, et parmi lesquelles les découpes situées sur la surface tournée vers l'intérieur de la boîte sont à une distance réciproque plus faible que les découpes situées sur la surface extérieure.

La demande de brevet allemand publiée sous le N° 30 07 769 a fait connaître une telle boîte pliante.

Afin de pouvoir aisément ouvrir cette boîte pliante connue, il est prévu de fixer le rabat d'ouverture au moyen d'une force de scellage réduite sur la partie inférieure de la boîte. Ceci constitue une solution remarquable dans le cas de boîtes pliantes d'une taille assez petite; cependant la solution connue n'est pas satisfaisante dans le cas de boîtes pliantes d'une taille assez importante, dans lesquelles le rabat d'ouverture est d'une taille importante correspondante, étant donné que la force d'ouverture devant être exercée devient trop importante, alors que la force de fermeture est encore suffisante.

L'invention a pour but de perfectionner la boîte pliante du type indiqué de manière que l'on puisse aisément ouvrir également des boîtes d'une taille relativement importante, sans que de ce fait la sécurité de fermeture en soit affectée.

Ce problème est résolu conformément à l'invention grâce au fait que le rabat qui est articulé sur la face du couvercle tournée à l'opposé de la ligne d'articulation et recouvre sur au moins une partie de sa hauteur la paroi latérale avant, est équipé d'une bande arrachable délimitée par des lignes de perforations et qui s'étend parallèlement à la ligne d'articulation et à distance de cette dernière, et que les bandes de déchirage de la section de couvercle se prolongent jusqu'au niveau de la bande arrachable et se terminent au niveau des coins de cette dernière.

Une telle bande arrachable maintient la boîte fermée d'une manière absolument sûre et d'autre part peut être aisément retirée. Une fois cette bande arrachable retirée, le rabat de fermeture de la boîte pliante comporte un bord libre que l'on peut saisir pour poursuivre l'ouverture de la boîte.

Selon une autre forme de réalisation très avantageuse de l'invention, le rabat articulé sur la face avant est collé ou scellé, au moyen de sa partie tournée à l'opposé du couvercle, sur la paroi latérale.

De ce fait une fermeture parfaite de la boîte pliante est garantie tant que la bande arrachable n'a pas encore été retirée.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description donnée ci-après, prise en référence aux dessins annexés, sur lesquels:

la figure 1 est une représentation en perspective d'une boîte pliante fermée dans son état d'origine;

la figure 2 est une vue de face de la boîte pliante de la figure 1, et dont la bande d'arrachage a été enlevée;

la figure 3 représente une vue en plan de la boîte pliante, dont le couvercle est ouvert;

la figure 4 représente la boîte pliante à nouveau fermée; et

la figure 5 représente une découpe en carton servant à fabriquer la boîte pliante.

5 La boîte pliante désignée par la référence 1 possède un fond 2 visible uniquement sur la figure 5 et sur lequel sont articulées quatre parois latérales 3, 4, 5 et 6.

Sur les parois latérales 3 et 5 se trouvent 10 également ménagés des rabats supplémentaires 7, 8, 9 et 10 qui permettent une liaison de ces parois latérales 3, 5 disposées en vis-à-vis, aux deux autres parois latérales 4 et 6.

Sur le bord de la paroi latérale 5, tourné 15 à l'opposé du fond 2, se trouve disposé un couvercle 11 qui est équipé de rabats de fermeture 12, 13 et 14, sur ses trois bords libres.

Dans le rabat 13 il est prévu une bande arrachable 15 qui est limitée par des lignes de perforation 16, 17 qui sont reliées entre elles au niveau de leurs extrémités par des découpes respectives 18, 19. Des lignes de découpe courbes respectives 20, 21 s'étendent depuis ces deux découpes 18, 19 jusqu'au couvercle 11. En outre deux lignes d'arrachage 22, 23 et 24, 25, 25 qui pénètrent dans la couche de matériau jusqu'à la moitié de son épaisseur s'étendent dans le couvercle 11 à partir de chacune des deux surfaces. Entre la surface 11 du couvercle, limitée par les lignes d'arrachage 22, 23 ou 24, 25 et la bande d'arrachage 15 se trouve située 30 une languette 26 qui est reliée de façon pliable à la surface 11 du couvercle.

La boîte pliante 1 représentée sur la figure 1 et fermée de tous côtés est montée à partir de la découpe en carton décrite en référence à la figure 5.

35 Les rabats de fermeture 12 et 14 sont collés sur les pa-

rois latérales 4 et 6 correspondantes. Le rabat de fermeture 13 n'est au contraire collé que par sa partie d'extrême-
té libre sur la paroi latérale 3, tandis que la bande arra-
chable 15 située à l'intérieur de ce rabat de fermeture 13
5 et la languette 26 située par-dessus ne sont pas collées
à la paroi latérale 3.

Par conséquent, pour ouvrir la boîte pliante,
il faut tout d'abord retirer la bande arrachable 15 du ra-
bat de fermeture 13, comme cela est représenté sur la fi-
10 gure 2. Alors on sépare la languette 26 le long des lignes
de découpe 20, 21. En utilisant cette languette 26 comme
poignée, on déchire alors le couvercle 11 le long des
lignes de déchirage 22, 23 et 24, 25 de sorte que le cou-
vercle n'est encore articulé qu'au niveau de la paroi la-
15 térale 5 (figure 3).

Pour refermer la boîte, on appose le couver-
cle 11 sur les parties subsistant entre les lignes de
déchirage 22, 23 ou 24; 25 et l'on enfiche la languette
26 derrière la paroi latérale 3.

20 Les parties de la languette 26, limitées
par les lignes de découpes 20, 21, s'engagent derrière
des parties subsistantes du couvercle et verrouillent
ainsi le couvercle 11 dans sa position fermée (figure 4).

REVENDICATIONS

1. Boîte pliante constituée par du carton ou un matériau analogue et comportant une section de fond (2), quatre parois latérales (3-6) articulées sur la section de fond et reliées entre elles, ainsi qu'un couvercle (11) qui est articulé sur la paroi latérale arrière et comporte, sur ses trois bords libres, des rabats respectifs (13, 14, 15) qui recouvrent au moins partiellement les parois latérales respectivement voisines, le couvercle étant équipé, sur ses deux côtés, de deux lignes de déchirage (22, 23; 24, 25) permettant l'ouverture de la boîte pliante et qui sont réalisées sous la forme de découpes qui partent de la ligne de pliage du couvercle, s'étendent à partir de deux surfaces et pénètrent sur environ la moitié de l'épaisseur de la couche de carton, et parmi lesquelles les découpes (22, 24) situées sur la surface tournée vers l'intérieur de la boîte sont à une distance réciproque plus faible que les découpes (23, 25) situées sur la surface extérieure, caractérisée en ce que le rabat (13), qui est articulé sur la face du couvercle tournée à l'opposé de la ligne d'articulation et recouvre sur au moins une partie de sa hauteur la paroi latérale avant (3), est équipé d'une bande arrachable (15) délimitée par des lignes de perforations (16, 17) et qui s'étend parallèlement à la ligne d'articulation et à distance de cette dernière, et que les bandes de déchirage de la section de couvercle se prolongent jusqu'au niveau de la bande arrachable et se terminent au niveau des angles de cette dernière.
2. Boîte pliante selon la revendication 1, caractérisée en ce que le rabat (13) articulé sur la face avant est collé ou scellé par sa partie, tournée à l'opposé du couvercle, sur la paroi latérale (3).

Fig. 1.

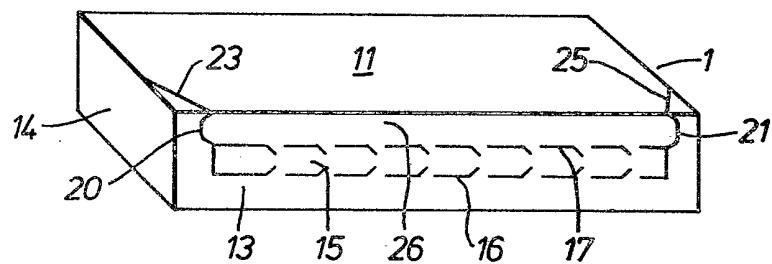


Fig. 2.

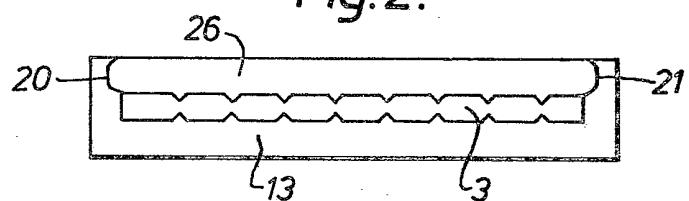


Fig. 3.

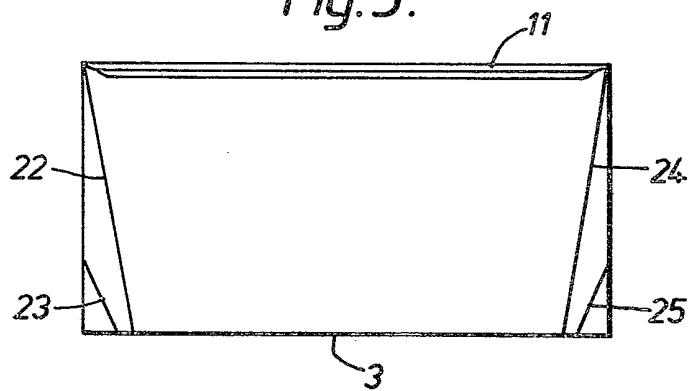


Fig. 4.

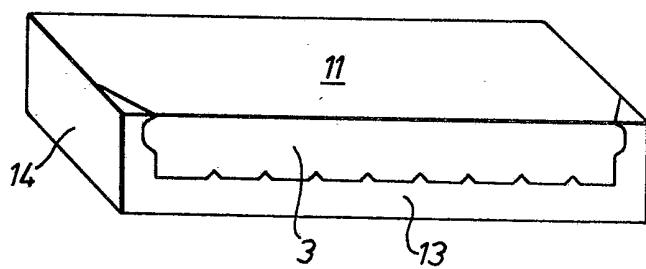


Fig. 5.

